

Mise en œuvre du passeport EDUCFI dans la voie professionnelle

Foire aux questions (FAQ)

Quel est le texte officiel sur lequel s'appuyer pour mettre en œuvre le passeport EDUCFI ?

- ➔ [note de service relative à la mise en œuvre et aux modalités d'organisation du passeport EDUCFI dans les collèges et dans la voie professionnelle](#) parue au BOENJS du 24/10/2024

Quels sont les établissements concernés par le passeport EDUCFI dans la voie professionnelle ?

- ➔ Tous les établissements publics et privés sous contrat, inscrivent leurs élèves et/ou apprentis au passeport EDUCFI : lycées professionnels, lycées polyvalents et centres de formation académiques pour apprentis. Les apprentis des autres CFA peuvent également en bénéficier.

Quels sont les élèves concernés par le passeport EDUCFI dans la voie professionnelle ?

- ➔ Tous les élèves de CAP
- ➔ Tous les élèves de secondes professionnelles

Pendant la période transitoire, de septembre 2024 à juin 2026, les élèves de premières et terminales professionnelles peuvent bénéficier du passeport EDUCFI.

Quand inscrire les élèves ou apprentis au passeport EDUCFI ?

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 29 mai 2026.

Comment inscrire les élèves au passeport EDUCFI ?

Les inscriptions sont saisies dans l'application SIECLE.

Pour inscrire les lycéens au Passeport EDUCFI, la saisie est à faire dans le menu Diplômes/Attestations de l'application SIECLE (EDUCFI apparaît dans la liste déroulante).

La passation est ensuite organisée par les professeurs selon un calendrier et des modalités qu'ils décident à partir des supports et des ressources accessibles sur [éduscol](#).

Quels sont les professeurs mobilisés pour la passation du passeport EDUCFI ?

L'EDUCFI ne nécessite pas de compétences professionnelles spécifiques et elle favorise une contextualisation de la mise en œuvre des programmes. Tous les professeurs peuvent s'engager dans le passeport EDUCFI. Certaines entrées de programmes permettent de travailler directement ou indirectement des questions budgétaires et financières. Pour approfondir cette question, consulter la ressource éducol [L'EDUCFI dans les programmes d'enseignement de la voie professionnelle](#).

Existe-t-il un référentiel de compétences pour l'EDUCFI ?

Oui, le 27 septembre 2023, la [Commission européenne et le Réseau international d'éducation financière de l'OCDE](#) ont publié le cadre commun de compétences financières UE/OCDE/INFE pour les enfants et les jeunes ([version excel](#) et [version pdf](#)), cadre qui permet de cibler les attendus.

Dans quelle logique s'inscrit le passeport EDUCFI en voie professionnelle ?

Le passeport EDUCFI porte :

- une **dimension citoyenne** : préparer les élèves à une insertion dans la vie active, personnelle et professionnelle, et les éclairer par rapport à ces questions financières (budget, compte bancaire, moyens de paiement, impôts, arnaques, épargne, crédit, assurances) ;
- une **dimension entrepreneuriale** : permettre aux élèves de la voie professionnelle de se préparer au statut d'entrepreneur ou de repreneur ;
- une **dimension éthique et déontologique** : les référentiels des activités professionnelles qui décrivent le métier, et particulièrement dans les filières commerciales, mettent en avant très souvent le rôle de conseiller auprès des clients qu'aura à endosser l'élève dans sa future profession.

L'ensemble des 8 modules, constituant le diaporama support de la formation, doit-il nécessairement être abordé pour valider le passeport EDUCFI ?

Oui, les thématiques de l'EDUCFI sont structurées en 8 modules recouvrant l'ensemble des compétences attendues pour le passeport EDUCFI de la voie professionnelle : budget, compte bancaire, moyens de paiement, impôts, arnaques, épargne, crédit, assurances.

Pour valider le passeport, le lycéen ou l'apprenti doit avoir répondu avec justesse à au moins la moitié des questions soumises.

Les 8 modules du diaporama doivent-ils être traités dans l'ordre ?

Non, l'ordre n'est pas un impératif.

Combien de temps faut-il prévoir pour la passation du passeport EDUCFI ?

A titre indicatif, la durée globale de passation est de 12 heures, temps incluant les quiz.

Cependant, il est préconisé d'organiser la passation en plusieurs séquences selon les 8 thématiques, de préférence réparties au sein de l'équipe éducative et intégrées dans les progressions des enseignements.

Est-il possible de répartir les 8 modules du passeport EDUCFI sur deux ou trois années de formation ?

Non, il est recommandé de traiter les 8 thématiques en seconde. Certaines sont peut-être plus liées à des points de programme traités en première comme l'impôt mais étaler la passation sur deux ou trois années peut la compliquer en termes de suivi des élèves. Les thématiques peuvent cependant être traitées « à minima » en seconde avec l'objectif de pouvoir répondre au quiz et ensuite être reprises et approfondies en première ou en terminale.

La délivrance du passeport est-elle conditionnée à la validation de chacun des 8 modules ?

Oui

Est-il possible d'organiser le passeport EDUCFI sur les 6 dernières semaines de terminale dans le cadre des parcours différenciés (parcours en Y) ?

Non, le passeport est pensé pour accompagner les jeunes lycéens ou apprentis dès leur arrivée dans la voie professionnelle notamment dans la gestion de leur allocation de stage (pour les lycéens) ou de leur rémunération (pour les apprentis). Un travail d'approfondissement des connaissances et des compétences traitées dans le passeport peut être poursuivi en classes de première et de terminale à partir d'autres supports notamment proposés par la Banque de France et ayant pour objectif l'accompagnement à l'entrepreneuriat ou le repreneuriat ([mesquestionsd'entrepreneur](#)).

Pendant la période transitoire, de septembre 2024 à juin 2026, les élèves de terminale professionnelle peuvent bénéficier du passeport EDUCFI mais ce n'est pas l'objet du parcours en Y.

Le diaporama est-il un support obligatoire à utiliser par les équipes ?

Non, le diaporama est conçu comme un support de base. Les équipes éducatives qui s'emparent de la passation du passeport EDUCFI sont libres de l'utiliser comme une ressource et d'intégrer dans leurs supports habituels les éléments du diaporama qu'elles souhaitent travailler avec les élèves ou apprentis.

Les équipes s'assurent que les contenus travaillés permettent aux élèves et/ou aux apprentis de répondre correctement aux 8 quiz, condition pour obtenir le passeport EDUCFI.

Pourquoi existe-t-il deux versions du quiz ?

La version thématique du quiz est conçue pour une évaluation formative tandis que la version intégrale (et corrigée) du quiz est conçue pour que l'élève ou l'apprenti garde une trace de ce qu'il a appris pendant les séances EDUCFI qui l'ont préparé au passeport EDUCFI.

Comment les élèves et apprentis peuvent-ils valoriser les compétences EDUCFI acquises ?

Il est opportun d'inciter les élèves et apprentis à inscrire les compétences acquises au cours de la passation du passeport EDUCFI dans leur CV.